SERVIMO

LE PARTENAIRE MAINTENANCE DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

FACTURE N° 5060430

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 19/06/2025 15H37 C:000090 I:39452
V/REF : 1015608
V/Email reçu le Jeudi 19/06/2025 a 15H37

SEMCODA
AGENCE DE SAONE ET LOIRE
14, RUE CHARLES DODILLE
CS 50136
71104 CHALON SUR SAONE

V/REF.IMM. 00830
IMMEUBLE : MYOSOTIS
1 RUE DES MYOSOTIS
71120 CHAROLLES

Feillens, le 24 Juin 2025

Référence Marché: M_230617002-1
LOCALISATION : 13 RUE DES MYOSOTIS - CHAROLLES - MR/MME BOUSLIMI - 0980788305
MOTIF : INTERVENIR POUR UNE REPRISE DE FUITE SOUS LA BAIGNOIRE AU NIVEAU DU VIDAGE
PLO00001 - PLO0056
Donneur d'ordre : M. L. GUILBAUT

==========

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

LE 23 JUIN 2025 A 10H45
RECHERCHE DE FUITE SOUS BAIGNOIRE
DÉBOITEMENT DU SIPHON DE DOUCHE
REFIXATION ET CONTROLE DE L'ETANCHEITE

OBSERVATIONS :
DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

SERVIMO

LE PARTENAIRE MAINTENANCE DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

FACTURE N° 5060430

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

==========

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	92,74	92,74
1,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	1	41,22	41,22

TOTAL H.T. 133,96

T.V.A. a 10,00% 13,39

TOTAL T.T.C. .....En EURO _____147,35

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

SEMCODA
AGENCE DE CHALON SUR SAONE
14 rue Charles Dodille
71100 ST REMY
Tel:03.85.97.00.20

Bon de Commande

N° : 1015608 du 19/06/2025

Pr.

SERVIMO BOURGOGNE SAS
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☐ Individuel ☒
- 2 ans ☐ Non Conventionné ☐
Fournitures seules ☐

Travaux dits urgents ☐ Si coché, reporter la mention "Travaux Urgents" sur la facture

Exemplaire à joindre à la facture dont le libellé sera conforme aux instructions figurant au bas de page

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497
Téléphone : 03.85.20.30.60
Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

MR BOUSLIMI Fadhel
MME BOUSLIMI Saida
13 Rue des Myosotis
71120 CHAROLLES

Téléphone : 09.80.78.83.05
00830-00001-00002-00005 H / Type 5

Date entrée: 25/09/2023

Référence de la Demande

N°: 831 386 du 16/06/2025
THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1
01-EE-2224-ENT-61563100

Délai

Date limite exécution : 04/07/2025

Observations

URGENT. MERCI
Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser		Qté
PL00001	Forfait de deplacement	1,00
PL00056	Reprise fuite sous baignoire au niveau du vidage	1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GUILBAUT LAURENT le 19/06/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence,
A. DUBOIS

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE CHALON SUR SAONE

S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE CHALON SUR SAONE 14 rue Charles Dodille 71100 ST REMY**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- [x] Maison ou immeuble individuel
- [ ] Immeuble collectif
- [ ] Appartement
- [ ] Autre (précisez la nature du local d'habitation) . . . . . .

Les travaux sont réalisés dans :

- [x] Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
- [ ] Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
- [ ] Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de . . . . . millièmes de l'immeuble
- [ ] Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **13 Rue des Myosotis 71120 CHAROLLES**

dont je suis : [x] Propriétaire [ ] Locataire [ ] Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- [x] N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
- [x] N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés

- [ ] Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l' ouvrage
- [ ] Huisseries extérieures
- [ ] Closions intérieures
- [ ] Installations sanitaires et de plomberie
- [ ] Installations électriques
- [ ] Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- [x] N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
- [x] Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **ST REMY** le **19/06/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1015608